

Crise de l'Université Antilles Guyane

Le Président du Conseil régional a reçu aujourd'hui mardi 12 novembre 2013 une importante délégation d'étudiants de l'UAG accompagnée de leurs enseignants, et de la Présidente de l'UAG. Suite aux discussions la motion suivante a été proposée à la signature des parlementaires, des présidents de collectivités, des présidents des EPCI du président de l'association des maires et du maire de Schœlcher, ville universitaire.

MOTION

Nous avons appris par voie de presse que la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche s'engage à « créer une université de plein exercice en Guyane par décret pris en 2013 ou au plus tard au premier trimestre 2014, pour une mise en place de l'université à la rentrée 2015 ou au plus tard à la rentrée 2016 ».

Bien que nous ne remettons pas en cause le droit légitime des guyanais à disposer d'eux-mêmes de l'avenir de leur pôle universitaire, cependant nous constatons avec regret que ni les parlementaires ni les autres élus martiniquais, au contraire de leurs homologues guyanais, n'ont été consultés ou associés à une décision qui a été annoncée de manière unilatérale et qui impacte fortement l'avenir de l'ensemble des pôles universitaires.

Pire cette démarche n'a été associée aucune évaluation pouvant mesurer l'impact, humain, financier et administratif d'une telle décision sur une gouvernance partagée. (Etat, collectivités locales, etc...)

Nous affirmons notre total soutien à madame la présidente de l'Université des Antilles et de la Guyane. Nous tenons à souligner que notre engagement s'inscrit dans la recherche de solutions constructives et pérennes au profit de notre jeunesse, de nos populations et de nos territoires, pour maintenir un dialogue fécond dans le souci de garantir les intérêts bien compris des trois pôles universitaires. Si nous comprenons et respectons l'aspiration exprimée en Guyane à disposer d'une université de plein exercice, nous dénonçons la méthode et nous n'acceptons pas les modalités de mise en œuvre d'un tel processus, précipité et anti-démocratique.

En effet, nous déplorons une décision qui ne prend pas en compte la communauté universitaire de l'UAG dans son ensemble, et sa légitimité de gouvernance élue. Nous nous associons à la décision de la Conférence des Présidents d'Université du 7 novembre 2013 qui demande que l'on « redonne aux instances statutaires et élues de l'université des Antilles et de la Guyane l'initiative des décisions qui concernent directement leur avenir, dans le respect des principes d'autonomie, de démocratie et de collégialité qui animent l'enseignement supérieur et la recherche, ici comme partout ailleurs sur le territoire de la République.

Nous tenons à rappeler que la gouvernance actuelle de l'université s'était engagée à faire des propositions dans le cadre de l'ordonnance adaptant les dispositions de la loi ESR à l'UAG, en garantissant la plus large autonomie à chacun des pôles universitaires. Or, force est de constater que précipitation et improvisation ont rythmé le traitement de ce dossier. En bouleversant le calendrier sans appréciation mesurée des conséquences sur les différents pôles, l'engagement à créer une université de plein exercice en Guyane est de nature à déclencher une crise politique majeure. Pire, celle-ci risque d'entraîner nos régions respectives dans des crispations territoriales et identitaires regrettables.

Face à l'importance de ces enjeux, nous n'acceptons pas et nous dénonçons les conséquences dévastatrices ainsi que ce qui s'apparente à un démantèlement de l'université, alors que dans le même temps la loi Fioraso préconise des regroupements d'universités pour atteindre des tailles critiques visant l'excellence en matière de formation et le rayonnement international de la recherche.

Nous demandons instamment de surseoir à toute décision avant la réunion prévue au ministère le 21 novembre 2013 avec les parlementaires et la présidence de l'UAG.

Nous voulons, comme nos collègues de Guyane et de Guadeloupe, que l'université contribue pleinement à l'avenir de notre jeunesse, avec le souci de ne pas défavoriser nos étudiants les plus démunis. Nous souhaitons que l'UAG continue d'offrir de réelles perspectives pour un enseignement supérieur de qualité et de proximité et une recherche ambitieuse accompagnant le développement de nos territoires.

SIGNATAIRES PAR ORDRE ALPHABETIQUE

ANTISTE Maurice Sénateur, Maire du François
AZEROT Bruno Nestor Député, Maire de Sainte Marie
BONTE Maurice Président de l'association des Maires
CLEMENTE Luc Louison Maire de Schœlcher
LARCHER Eugène Président de la CAESEM, maire des anses d'Arlet
LARCHER Serge Sénateur
LAVENAIRE Ange Président de la CCNM, maire du Marigot
LETCHIMY Serge Député, président du Conseil régional
MANIN Josette Présidente du Conseil général
MARIE-JEANNE Alfred Député
NILOR Jean-Philippe Député
SAMOT Pierre Président de la CACEM, Maire du Lamentin